

COMMUNE DE POPIAN

- COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 FEVRIER 2021 -

Présents : Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, maire ;
M. Gilles BOULOUYS et Mme Hélène ICARD-MARTINEZ, adjoints ;
Mme Sylvie RONDE et MM. Colin CHARLES, Lilian DUFOUR et François VINAS, conseillers municipaux.

Absents excusés : MM. Alexandre BARCELONNE, Pascal BEDOS-AURIVEL, Thierry CAMBON, Alain VIGNAUX (procuration à Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC).

Mme Hélène ICARD-MARTINEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

1. Participation à l'opération 8000 arbres par an :

Cette année encore, la commune s'engage en faveur de la plantation d'arbres en partenariat avec le Conseil départemental de l'Hérault qui renouvelle l'opération « 8000 arbres par an ».

A l'unanimité des présents, le Conseil a approuvé la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, de 36 arbres (10 abricotiers, 10 cerisiers, 10 oliviers, 5 figuiers et 1 platane) qui seront plantés par la commune dans le courant du premier trimestre ; la livraison étant assurée par les services départementaux.

2. Salle de jeux et de lecture : choix des équipements et du mobilier :

A l'unanimité des présents, le Conseil a approuvé le choix des équipements et du mobilier pour la salle de jeux et de lecture qui sera aménagée dans les locaux de l'ancien secrétariat de mairie. Les élus ont aussi approuvé le choix du revêtement qui sera posé par l'entreprise BDR de Gignac, et dont le devis a été voté en séance du 17 décembre 2020.

3. Salle des fêtes : support pour fixation de lumières :

A l'unanimité des présents, le Conseil a approuvé l'installation d'un support pour fixation de lumières par l'entreprise ABC Groupe et ce pour un montant de 1 109.00 € HT. Madame le maire informe l'assemblée qu'une réflexion est en cours pour le remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes, devenu obsolète et bruyant.

4. Avis sur le pacte de gouvernance de la communauté de communes :

A l'unanimité des présents, le Conseil a émis un avis favorable sur le pacte de gouvernance de la communauté de communes Vallée de l'Hérault qui tend à réaffirmer la place des communes au centre de la coopération intercommunale.

5. Modification des statuts de la communauté de communes :

A l'unanimité des présents, le Conseil a approuvé la modification des statuts de la communauté de communes Vallée de l'Hérault qui a mis à jour ses statuts pour faire coïncider la pratique quotidienne avec les textes en vigueur.

Ainsi, la CCVH élargit ses champs d'action avec 2 compétences : « **culture et sport** » pour soutenir des associations événements sportifs d'intérêt intercommunal et « **lycée agricole** » afin de pérenniser le soutien apporté à celui de Gignac.

COMMUNE DE POPIAN

- COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 FEVRIER 2021 -

6. Mise en sécurité du porche d'entrée de l'église Saint Vincent :

➤ **Réalisation d'un emprunt bancaire** : à l'unanimité des présents, le Conseil approuve le principe de la réalisation d'un emprunt bancaire de 50 000 € qui permettra le financement des travaux de la mise en sécurité du porche d'entrée de l'église Saint-Vincent.

Une étude sera faite et les conditions de l'offre seront débattues dans le cadre d'un prochain conseil municipal.

➤ **Convention relative à la maîtrise d'œuvre** : à l'unanimité des présents, le Conseil approuve la proposition de M. Vincent CHAPAL, architecte DPLG, pour la maîtrise d'œuvre du projet consistant en la mise en sécurité du porche d'entrée de l'église Saint Vincent et ce, pour un montant de 5 989.32 € HT. Cette mission comprend les études d'avant-projet, la rédaction des pièces techniques de consultation des entreprises, la direction des travaux et l'assistance à la réception des ouvrages.

7. Questions diverses :

- Une seconde boîte à livres a été installée dans l'abribus de l'*Avenue de l'Aurelle*.
- Ledit abribus a été intégralement rénové par les services techniques de la commune, pour un meilleur accueil des élèves qui l'utilisent quotidiennement.
- A compter du 1^{er} mars 2021, tous les emballages en plastique (pots de yaourts, barquettes, films, blisters, sacs plastiques ...) pourront être déposés dans la colonne de tri jaune et triés.
- Des travaux de voirie ont été entrepris sur le *Chemin de la Prade* avec de l'enrobé à froid.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le maire,
Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

